



À une séance ordinaire du conseil de la sussite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : la greffière-trésorière adjointe, madame Yannick Gagnon, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que deux (2) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1.** Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2.** Adoption du procès-verbal
 - 2.3.** Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4.** Rapport sur les plaintes
 - 2.5.** Nomination au sein des comités municipaux
 - 2.6.** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 783 700 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1.** Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2.** Embauche d'une pompière volontaire
 - 3.3.** Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 4. TRANSPORT**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1.** Municipalité engagée pour le Jour de la Terre
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 6.1.** Campagne de sensibilisation sur le radon
 - 6.2.** Demande de soutien financier - Maison HINA
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1.** Service de l'urbanisme - Rapport
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1.** Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2.** Journée internationale des bénévoles
 - 8.3.** Demande de soutien financier - Ligue navale du Canada
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
 - 9.1.** Remerciements pour la guignolée des pompiers 2025
- 10. RETOUR DES COMITÉS**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 13.1.** Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

DOSSIERS

Reconnaissance de l'action bénévole	Michaël Roy Stéphane Vézina
Plan directeur du parc Marie-Jeanne-Frégeau	Jean-François Berthiaume Florent Raymond
Office municipal d'habitation	Stéphane Vézina

Le maire siège d'office sur tous les comités.

25-12-259

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 783 700 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 783 700 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
15-284	132 440 \$
25-427	215 940 \$
25-427	435 320 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 15-284 et 25-427, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	36 700 \$
2027.	37 900 \$
2028.	39 400 \$
2029.	40 900 \$
2030.	42 100 \$ (à payer en 2030)
2030.	586 700 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 15-284 et 25-427 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de novembre 2025 représentant les sorties suivantes :

- 5 appels incendies dont 2 entraides;
- 6 appels premiers répondants.

Le directeur du Services de sécurité incendie parle de sa visite à l'APAM et de la grande réussite de guignolée.

25-12-260

Embauche d'une pompière volontaire

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'embaucher madame Élie Gamache à titre de pompière volontaire pour la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

25-12-261

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la municipalité de Saint-Alexandre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Alexandre prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et de 4 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année du MSP (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

25-12-262

Municipalité engagée pour le Jour de la Terre

ATTENDU QUE, d'ici 2050, les deux tiers de la population mondiale vivront dans les villes et centres urbains, ce qui accentue la responsabilité des municipalités dans la transition écologique;

ATTENDU QUE les impacts des changements climatiques sont vécus, ressentis et observés principalement à l'échelle locale, faisant des municipalités des acteurs de première ligne dans la lutte contre ces enjeux;

ATTENDU QUE le milieu urbain rassemble des expertises variées, favorisant l'échange d'idées et la recherche de solutions concrètes adaptées aux réalités de la collectivité;

ATTENDU QUE les administrations locales, grâce à leur proximité et à leur agilité, sont les mieux placées pour comprendre les besoins spécifiques de leurs citoyennes et citoyens, et pour adopter rapidement des plans d'action concrets;

ATTENDU QUE l'initiative « Municipalités engagées » du Jour de la Terre Canada célèbre et soutient les villes qui prennent un rôle de premier plan pour un monde plus durable, en mettant de l'avant des exemples inspirants qui encouragent d'autres collectivités à s'engager;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE la Municipalité adhère au mouvement « Municipalité engagée pour le Jour de la Terre » et proclame officiellement le 22 avril de chaque année comme Journée de la Terre sur son territoire;

QUE la Municipalité s'engage à valoriser sa position de chef de file dans la lutte aux changements climatiques à l'échelle locale, notamment en mobilisant l'expertise de sa communauté et en soutenant la mise en œuvre d'initiatives environnementales adaptées à ses besoins;

QUE le conseil mandate l'administration municipale pour identifier, promouvoir et organiser, chaque année, des activités et actions concrètes soulignant la Journée de la Terre, et favorisant la participation des citoyennes et citoyens ainsi que des groupes du milieu;

QUE la Municipalité communique publiquement son engagement et partage ses initiatives avec d'autres villes et organismes, afin de contribuer à l'effort collectif pour un avenir plus durable.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25-12-263

Campagne de sensibilisation sur le radon

CONSIDÉRANT QUE le radon est un gaz radioactif qui est responsable de plus de 1 000 décès du cancer du poumon au Québec annuellement;

CONSIDÉRANT QUE plus de 20 % des habitations québécoises dépassent le seuil de concentration de radon établi par Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE le radon n'échappe à aucun type de sol;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre désire contribuer à conscientiser ses citoyens par rapport à ce danger méconnu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec organise la campagne provinciale *Villes et municipalités contre le radon*;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre soutienne la campagne provinciale *Villes et municipalités contre le radon* pour l'année 2026 de l'Association pulmonaire du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de ses citoyens.

Adoptée à l'unanimité

25-12-264

Demande de soutien financier - Maison HINA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est devenue Municipalité alliée contre la violence conjugale par la résolution 21-12-279;

CONSIDÉRANT QUE Maison Hina Inc., qui dessert le territoire de Saint-Alexandre, sollicite des dons financiers auprès des partenaires du milieu afin d'augmenter l'offre de services auprès des personnes victimes de violence conjugale ainsi que leurs proches;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Maison Hina Inc.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de novembre 2025, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, totalisant neuf (9) permis est déposé devant le conseil.

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur le maire Yves Barrette.

25-12-265

Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre reconnaît le 5 décembre 2025 comme étant la Journée internationale des bénévoles;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre illumine l'Hôtel de Ville en vert le soir du 5 décembre 2025 afin de souligner cette journée;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité

25-12-266

Demande de soutien financier - Ligue navale du Canada

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'aide financière de la Ligue navale du Canada, succursale de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière servirait à financer le coût des activités du Corps de cadets de la Marine 168 Richelieu qui visent l'épanouissement des jeunes de la région à travers diverses activités sportives, communautaires, musicales, nautiques ainsi que des programmes axés sur le travail d'équipe et le leadership;

CONSIDÉRANT QUE (3) jeunes de Saint-Alexandre participent à ces activités;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre octroie une aide financière de 200 \$ à la Ligue navale du Canada, succursale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES DIVERSES

Le conseiller Jean-François Berthiaume parle de la réussite du marché de Noël de l'école de Saint-Alexandre.

25-12-267

Remerciements pour la guignolée des pompiers 2025

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu de faire mention de la réussite de la guignolée 2025 grâce à la générosité des citoyens et de remercier les pompiers et les bénévoles impliqués.

10. RETOUR DES COMITÉS

Aucune rencontre pour les comités

11. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de novembre 2025.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Une (1) question a été posé aux membres du conseil.

Question	Réponse
Est-ce qu'il y a un défibrillateur sur le territoire? L'application DAE Québec indique qu'il n'y en a aucun.	Oui, nous disposons d'un défibrillateur à la caserne des pompiers, un à l'Hôtel de Ville, un au pavillon et éventuellement, il y en aura un d'accessible à la nouvelle patinoire extérieure. Un autre est également installé à la pharmacie de la municipalité. Nous entreprendrons les démarches afin que nos appareils soient identifiés sur l'application DAE.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-12-268

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-Fran et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h10.

Yannick Gagnon
Greffière-trésorière adjointe

Yves Barrette
Maire